



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DU VAR

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

UNITE TERRITORIALE DU VAR  
224, avenue de l'Infanterie de Marine  
BP 50520  
83041 – TOULON Cédex 9

Nos réf. : D-0728-2013-UT83-JPL-BD  
S3IC :64 195- P1  
Affaire suivie par : Subdivision de Toulon 2  
Tél.04 94 08 66 00 – Fax : 04 94 08 66 10  
SPR / N° 1224

Toulon, le 19 novembre 2013

La Directrice Régionale

à

CEO VEOLIA EAU  
Compagnie des Eaux et de l'Ozone  
Station d'épuration du Cap Sicié « AMPHITRIA »  
Corniche Varoise  
83500 – LA SEYNE-SUR-MER

**Objet : Lettre de conclusion**

Analyse des résultats du contrôle inopiné des rejets dans l'air du 27 septembre 2013.

**PJ** : Compte rendu des analyses réalisées par le laboratoire « CME ENVIRONNEMENT ».

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'un contrôle inopiné le 27 septembre 2013.

Ce contrôle était axé autour du point particulier suivant :

*-Contrôle des émissions atmosphériques.*

Suite à ce contrôle, aucun écart à la réglementation ni aucune remarque ne vous ont été notifiés par l'Inspecteur des installations classées.

Au terme de ce contrôle, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'inspection suite à ce contrôle :

**Écarts à la réglementation relevés**

-aucun écart à la réglementation n'a été relevé

**Remarques particulières relevées**

- aucune remarque n'a été formulée

.../...

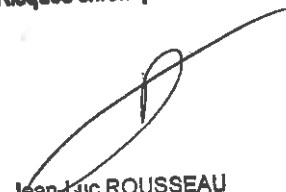
Écarts relevés lors d'inspections précédentes

Le précédent contrôle inopiné réalisé du 06 au 08/12/2012, n'a pas donné lieu à la formulation d'écart.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité**  
**Risques chroniques et sanitaires**



Jean-Luc ROUSSEAU  
Ingénieur divisionnaire  
de l'industrie et des mines